



## Convention entre associations et collectivités locales

Par **Vincent**, le **16/07/2009** à **11:49**

Bonjour,

Une convention tripartite passée entre une association (loi de 1901), l'Etat et un département, et portant sur une aide publique à destination de ladite association est-elle consultable par le public ou non ?

Peut-on y avoir accès et en mentionner le contenu dans un document tiers ?

Merci d'avance,

Par **suyenbop**, le **16/07/2009** à **23:38**

oui aux 2 questions

nous pouvons vous proposer 1 service d'assistance pour l'obtenir.